

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le LUNDI TREIZE MARS à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de **M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 mars 2017.

#### ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Nicolas REBEIX, M. Georges CHEVALLIER, Mme Nathalie GILARD, M. Daniel BOISARD, Mme Hanan BELGIOINO, M. Alain GARDELLE, Mme Agnès PREGNO, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Corine BRINGUIER, M. Laurent GROUSSOLE, M. Dominique MARIN, Mme Corinne BERTIN, M. Damien PENDARIES, M. Vincent LARSONNEAU, Mme Christiane RASCAGNERES, M. Jean-Claude BOUDET, Mme Brigitte ARNAL, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS, M. Jean-Claude AMIEL.

#### ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Aurore DUQUENOY donne pouvoir à Mme Agnès PREGNO,  
M. Jean-Michel MICHELOT donne pouvoir à M. Daniel BOISARD,  
M. Michel MORDA donne pouvoir à M. Dominique MARIN,  
M. Patrick GUY donne pouvoir à M. Damien PENDARIES,  
Mme Amandine BERGIA donne pouvoir à Mme Virginie DOS SANTOS,  
Mme Emilie SERRIS donne pouvoir à Mme Maryse WOLFF

#### ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

M. Ludovic PORTA,  
Mme Alexandra DUBOIS

**Mme Corinne BERTIN** a été élue **SECRETAIRE**.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 21

Membres absents : 02  
Pouvoirs : 06

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'évolution de l'étude de revitalisation du centre-ville.

Après une première rencontre plutôt optimiste, une deuxième réunion en Préfecture a été décevante. Le principe initial de l'étude était d'éviter la révision du PPRI, de voir ce qu'il était possible de faire sans révision.

Au final, il n'y a pas eu de réelles avancées, la solution est de revoir le PPRI. Monsieur le Maire dit qu'il faut continuer à travailler sur ce dossier et faire avec les possibilités actuelles et non d'imaginer des solutions imposant l'accord « dérogatoire » de l'Etat ou autre. La contrainte financière est aussi prégnante. La question des écoles est très préoccupante : l'arrivée du CADA surcharge les classes et il est possible que certains nouveaux arrivants ne puissent pas être scolarisés sur la commune. D'autre part, le projet de restructuration des écoles est déjà obsolète : la commune a effectué 415 000 euros de travaux pour réaliser 3 classes sur Michelet qui devaient suffire à un horizon 2022 mais l'arrivée du CADA entraîne de nouvelles créations éventuelles et donc l'hypothèse de nouvelles classes, aussi pour 400 000 euros soit 815 000 euros de travaux qui auraient été plus utiles sur un nouveau site en particulier à la lumière des demandes de l'Etat.

Monsieur Nicolas REBEIX prend la parole pour évoquer des problèmes factuels concernant les écoles, le site Brusson, le centre-ville.

Les écoles restent une priorité. Il y a beaucoup de travaux (Menuiseries, numérique, démolition-reconstruction...). Sur le long terme, est validée la centralisation potentielle sur Michelet avec l'école maternelle vers la crèche. Mais à court terme, l'école Anatole France fait l'objet d'un Permis de Construire pour la création de deux classes. Toutefois, concernant Anatole France, sur la rive droite, il serait difficile d'évacuer dans de bonnes conditions en cas de crue. D'autre part, investir 400 000 euros sur le site Anatole France alors qu'ensuite ce site serait destiné à une autre utilisation restant à définir est tout de même délicat. Le financement demandé est à 80 % à l'Etat qui doit se positionner rapidement.

Monsieur le Maire dit que le risque à moyen terme est de se voir imposer une délocalisation des écoles hors zones inondables.

Monsieur Jean-Claude BOUDET fait remarquer que cela est identique pour le collège Albert Camus qui ne serait pas réutilisable s'il y avait un nouveau collège, car en zone inondable aussi. Monsieur Jean-Claude BOUDET rappelle qu'il y a quelques années, le Secrétaire Général de la Préfecture avait validé le principe de réaffectation mais que la doctrine s'est encore durcie depuis.

Monsieur Nicolas REBEIX s'interroge sur ce qu'il serait possible de faire dans ces bâtiments, il propose que cette demande soit adressée aux services de l'Etat et que parallèlement une réflexion soit engagée sur ce problème. Il indique que concernant les dossiers de « selfs » dans les cantines d'Anatole et de Michelet sont eux, en cours.

Sur les Bâtiments BRUSSON, autre priorité en stand-by depuis 18 mois, concernant la salle de 700 places, la réponse est positive mais tellement conditionnée qu'elle rend le projet quasiment impossible. On peut aller au Tribunal Administratif sur ce point. Il y a quelques années, sur l'ancienne scierie, un projet plus important avait été refusé au seul motif que les annexes étaient contraires au sens de l'écoulement des eaux. Aujourd'hui, l'Etat impose de rehausser le niveau du premier niveau à 1,40 mètre.

Monsieur le Maire rappelle que la seule logique de l'Etat, est de réduire la vulnérabilité sans tenir compte de la nature des projets ni du fait que 80% de Villemur est en zone inondable.

Monsieur Daniel REGIS fait remarquer qu'en plus des hauteurs d'eau, depuis le début de cette étude, l'Etat ajoute la notion de vitesse.

Monsieur Nicolas REBEIX informe l'assemblée que le projet actuel de Brusson est abandonné car sinon on détruirait la qualité architecturale et qu'en outre, le coût serait prohibitif pour moins de surface.

Monsieur Nicolas REBEIX dit que la commune continue à agir (éclaircissement du site, destruction future de bâtiments).

Monsieur Jean-Claude BOUDET rappelle qu'il faudra en plus l'avis des Architectes des Bâtiments de France.

En matière de logement, toujours sur le site Brusson, en tenant compte des logements des Hortensias, on passerait de 1000 à 2 000 m<sup>2</sup> de logement potentiel. En outre, un hébergement hôtelier de 40 chambres est possible.

Sur le centre-ville, il manque l'étude sur la vitesse de l'eau. Certaines zones devraient retrouver un peu d'air. On raisonnera parfois en termes de surface et non de logement ce qui devrait ouvrir la possibilité de diviser des grandes bâtisses.

Le PPRI doit donc passer en révision générale ce qui risque d'être encore plus contraignant parfois car le PGRI est maintenant encore plus rigide. Par exemple, il est question de nouveaux refuges pour les commerces.

Monsieur Jean-Claude BOUDET demande ce qu'il en est d'un commerce avec logement ? Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de logement en rez de chaussée. Cette question est importante car comment éviter des rues sans rien au rez de chaussée... ?

Monsieur Jean-Claude BOUDET demande quelle est la planification du PPRI ?

Il est répondu que c'est prévu fin 2018, début 2019, avec anticipation en Juin 2018 sur certaines clauses.

Monsieur le Maire dit que la commune veut bien s'engager mais pour y gagner quoi ? Mais il précise que c'est l'Etat qui décide de la révision du PPRI.

Monsieur le Maire dit que les délais seront courts à son sens.

Monsieur Nicolas REBEIX informe qu'a priori, sur le centre-ville, il y aura un léger mieux lié à la nouvelle cartographie des zones à risque.

#### **Adoption du Procès-Verbal en date du 31 janvier 2017**

*Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.*

Monsieur Alain GARDELLE tient à remercier Mme Maryse WOLFF pour son intervention auprès de L'ASEM. En effet, cela a permis de faire permuter deux dates et donc de rendre possible l'ensemble des manifestations.

#### **1 – Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

Monsieur le Maire indique que suite à la démission d'une conseillère municipale, Madame Karine TAMBERI, il s'agit de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

**Considérant** l'article L 270 du Code Électoral, Madame Christiane RASCAGNERES, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu, a accepté de siéger au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit également de procéder au remplacement du conseiller démissionnaire dans les commissions et représentations extérieures.

- Commission Cohésion et Coordination Sociale, Logements : Mme Christiane RASCAGNERES se porte candidate et est élue à l'unanimité.
- Conseil d'Administration du CCAS : Mme Agnès PREGNO se porte candidate et est élue à l'unanimité.

**Madame Emilie SERRIS arrive en séance.**

## 2 – Rapport d’Orientation Budgétaire 2017

Il s’agit du rapport rétrospectif et prospectif de la situation financière et des divers enjeux de la commune. Ce rapport est communiqué en annexe.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l’unanimité:*

- *Approuve le Rapport d’Orientation Budgétaire 2017.*

## 3 – Régime indemnitaire et tableau des effectifs

### Régime indemnitaire

La commune a des régimes indemnitaires disparates selon les catégories de personnel (Titulaires et contractuels). D’autre part, il convient de généraliser la règle selon laquelle le régime indemnitaire suit le traitement de base en cas de maladie par exemple. Le Comité Technique doit se prononcer sur ce point et il est donc proposé d’appliquer ces changements après avis du Comité Technique, au 1<sup>er</sup> juillet 2017, sans rétroactivité.

### Tableau des effectifs :

1. Suite à la réussite à l’examen professionnel d’adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 3 agents, 2 du pôle technique mutualisé et un affecté sur les écoles, il est nécessaire, afin de les nommer sur leurs nouveaux grades, de créer 3 emplois à temps complets.
2. Dans le cadre de la résorption de l’emploi précaire dans les services de la commune, il est proposé de stabiliser et de sécuriser la situation de 3 agents actuellement en emplois aidés, ayant atteint l’âge de 55 ans, et dont la manière de servir donne entière satisfaction, comme suit :
  - ✓ 2 nominations d’adjoints techniques pour le pôle technique mutualisé, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, dans le cadre de l’article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; L’article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 organise un mode de recrutement spécifique pour les travailleurs reconnus handicapés en ce qu’il prévoit :
    - **une première phase** qui prend la forme d’un rapport contractuel au cours duquel le travailleur handicapé va devoir faire la preuve de son aptitude à remplir les missions qui lui sont confiées ;
    - **une deuxième phase** qui prend la forme d’une titularisation.
  - ✓ 1 nomination d’un adjoint technique à temps complet, également pour le pôle technique, au terme du contrat aidé de l’agent concerné, dans le courant du 2<sup>nd</sup> semestre 2017.

### Tableau des emplois à créer :

Emplois créés	Service	Emploi et Quotité
<b>3 adjoints techniques principaux de 2<sup>de</sup> classe</b>	Pole Technique et écoles	Emploi permanent Temps complet
<b>2 adjoints techniques</b>	Pole Technique	Recrutement de travailleurs handicapés (article 38 alinéa 7 de la loi du 26 janvier 1984) <b>CDD de 1 an à temps complet</b>
<b>1 adjoint technique</b>	Pole Technique	Emploi permanent Temps complet

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Approuve la prise en compte des absences pour le calcul du régime indemnitaire telle que présentée supra à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;*
- *Approuve la création de 6 emplois telle que présentée supra.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

#### 4 – Demande de subvention, voyage scolaire école Michelet

Chaque année, la commune participe au voyage scolaire. La subvention était de 2 700 euros en 2015 et 2 980 euros en 2016. La demande pour 2017 est de 3 264 euros. Il est proposé une subvention de 3 000 euros.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité:*

- *Approuve la subvention pour le voyage scolaire d'enfants de l'école élémentaire Jules Michelet telle que présentée supra.*
- *Dit que les crédits seront versés au BP 2017.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

#### 5 – Marché de Noël

Il s'agit de préciser l'organisation, le règlement intérieur et les tarifs du marché de Noël. Les documents sont joints en annexe.

*Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :*

- *Adopte le règlement intérieur et les tarifs du marché de Noël tels que proposés en séance.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Nicolas REBEIX précise que le pont suspendu va être en travaux pour vérification par démontage des suspentes. Il sera fermé à la circulation 15 jours durant les vacances de printemps.

Une étude de faisabilité est en cours concernant une passerelle latérale pour piétons. Il y a deux cas possibles : si les suspentes sont bonnes elles seront remises et un test de « force » sera réalisé. Si elles sont en mauvais état, il faudra des suspentes neuves pour pouvoir mettre les passerelles. En tout état de cause, il faut attendre 2019 pour avoir la réponse. Monsieur Daniel REGIS demande des précisions sur la conduite d'eau qui passe sous ce pont et qui est importante en matière de charge. Monsieur le Maire explique qu'il y a la volonté d'autoriser le pompage de l'eau rive droite. Ce qui réglerait ce problème ainsi que celui de la canalisation qui passe en hyper centre.

L'Assemblée est informée du départ de Madame Eve LEBRIN, Directrice Générale Adjointe, qui va intégrer les services de Toulouse Métropole par voie de mutation. Monsieur le Maire remercie Madame LEBRIN pour les services rendus à la commune.

L'Ordre du Jour est clôturé à 20h40.

## QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Marie-Gabrielle GIMENEZ fait remarquer qu'il manque le Procès-Verbal de la séance du 7 novembre 2016 sur le site Internet.

Madame Marie-Gabrielle GIMENEZ demande si le projet des anciens bains-douches ne va pas être impacté par le PPRI. Il est expliqué que s'agissant d'un lieu ouvert, les contraintes ne sont pas les mêmes que dans un bâtiment.

**Monsieur le Maire clôture les questions diverses au public.**

**Le Secrétaire de séance,**



**Corinne BERTIN**



**Le Maire,**



**Jean-Marc DUMOULIN**